

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**

Quarante-neuvième session

Katowice, 2-8 décembre 2018

Point X de l'ordre du jour provisoire

**Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019
au 30 juin 2018****Note de la Secrétaire exécutive***Résumé*

Le présent document rend compte de l'exécution du budget des fonds d'affectation spéciale administrés par le secrétariat au cours des six premiers mois de l'exercice biennal 2018-2019 et doit être lu en parallèle avec ses deux additifs : le premier contient une évaluation des progrès réalisés au regard des indicateurs de résultats et des objectifs définis, et le second fournit des renseignements détaillés sur les activités et prestations prévues et exécutées durant la première partie de l'exercice biennal. L'objectif consiste à informer les Parties de l'état des recettes et des dépenses ainsi que des résultats obtenus au 30 juin 2018. Pendant la période considérée, les points forts de l'exécution du programme résident entre autres dans l'appui offert aux Parties pour les aider à mener à bien le programme de travail établi en vertu de l'Accord de Paris et la contribution à l'organisation d'au moins 30 réunions et ateliers des organes constitués, des experts techniques et des groupes régionaux, ainsi que des sessions des organes subsidiaires tenues à Bonn.

Au 30 juin 2018, le secrétariat avait reçu 22,0 millions d'euros, soit 69,7 % du montant total des contributions au budget de base attendues pour l'exercice biennal 2018-2019. Le montant élevé des contributions au budget de base non acquittées pour les exercices en cours et précédents met en péril la mise en œuvre effective du programme de travail du secrétariat. Les contributions volontaires reçues se chiffraient à 2,6 millions de dollars des États-Unis au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention et à 12,2 millions de dollars É.-U. au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires. En outre, 44,4 % du budget de base approuvé pour 2018 avaient été dépensés et 8,7 millions de dollars É.-U. avaient été affectés à différents projets au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires. Le présent document contient aussi des informations sur l'état de plusieurs autres fonds d'affectation spéciale et les dépenses d'appui aux programmes. Enfin, il fournit des renseignements sur les ressources humaines et contient un rapport détaillé sur l'exécution des programmes.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–4	3
A. Mandat	1	3
B. Objet de la note	2–3	3
C. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre	4	3
II. Résumé analytique	5–22	3
A. Points forts de l’exécution du programme	5–19	3
B. État financier récapitulatif	20–22	5
III. Rapport sur les recettes et les dépenses	23–43	5
A. Fonds d’affectation spéciale pour le budget de base de la Convention.....	23–28	5
B. Fonds d’affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention	29–31	7
C. Fonds d’affectation spéciale pour les activités complémentaires	32–35	8
D. Fonds d’affectation spéciale du Mécanisme pour un développement propre .	36–37	9
E. Fonds d’affectation spéciale pour le relevé international des transactions	38–39	10
F. Fonds d’affectation spéciale pour la contribution annuelle spéciale du Gouvernement allemand (Fonds de Bonn)	40–41	11
G. Dépenses d’appui aux programmes	42–43	11
IV. Exécution des programmes	44–107	12
A. Direction exécutive et administration	44–52	12
B. Atténuation, données et analyses	53–59	13
C. Financement, technologie et renforcement des capacités	60–64	15
D. Adaptation	65–66	16
E. Programme Mécanismes pour un développement durable	67–73	17
F. Programme Affaires juridiques.....	74–78	19
G. Programme Services des affaires de la Conférence	79–86	20
H. Programme Communication et information	87–94	21
I. Programme Technologies de l’information et de la communication	95–100	22
J. Programme Services administratifs	101–107	23
V. Renseignements complémentaires	108	24
Annexes		
I. Human resources: staff.....		25
II. Projects and events funded from the Trust Fund for Supplementary Activities in the biennium 2018-2019		28

I. Introduction

A. Mandat

1. Dans les décisions 21/CP.23 et 6/CMP.13, la Conférence des Parties (COP) et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) ont approuvé le budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. La COP a prié la Secrétaire exécutive de lui faire rapport sur les recettes et l'exécution du budget et de proposer tout ajustement qu'il pourrait être nécessaire d'apporter au budget-programme.

B. Objet de la note

2. Le présent document fait le point des recettes et de l'exécution du budget des fonds d'affectation spéciale administrés par le secrétariat au 30 juin 2018. Il convient de le lire en parallèle avec le document FCCC/SBI/2017/INF.13, où figure le programme de travail biennal du secrétariat pour 2018-2019, et le document FCCC/SBI/2018/INF.12 sur l'état des contributions au 16 novembre 2018, qui sera publié sous peu.

3. Le présent document contient également des renseignements sur les ressources humaines et l'exécution des programmes. Le rapport sur l'exécution des programmes contient une évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail du secrétariat au cours des six premiers mois de l'exercice biennal, en ce qui concerne ses objectifs, les résultats escomptés, les indicateurs de résultats, ainsi que les activités et les prestations détaillées. Le présent document devrait être lu en parallèle avec ses deux additifs : le premier contient une évaluation des progrès accomplis au regard des indicateurs de résultats et des objectifs, et le second fournit des renseignements détaillés sur les activités et prestations prévues ou exécutées durant la première partie de l'exercice biennal.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

4. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) pourrait prendre note des renseignements présentés dans ce document et arrêter les mesures à prévoir dans les projets de décision sur les questions administratives et financières qui seront soumis pour examen et adoption à la COP à sa vingt-quatrième session et à la CMP à sa quatorzième session.

II. Résumé analytique

A. Points forts de l'exécution du programme

5. Les priorités et objectifs des travaux du secrétariat pour l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés en détail dans le document FCCC/SBI/2017/4.

6. Outre la mise en œuvre des mandats découlant de la Convention et du Protocole de Kyoto, pendant les six premiers mois de 2018 l'accent a été mis en particulier sur la nécessité d'aider les Parties à mener à bonne fin le programme de travail établi en vertu de l'Accord de Paris à la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties. Le secrétariat a constitué une équipe interprogrammes chargée d'appuyer les travaux des organes directeurs et subsidiaires et du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris dans ce domaine.

7. Dans le cadre des préparatifs de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties, le secrétariat a intensifié sa communication avec les Parties et d'autres parties prenantes dans le but de mieux faire comprendre aux Parties les mesures qu'elles doivent prendre pour achever le programme de travail établi en vertu de l'Accord de Paris et d'encourager les entités non parties à contribuer à la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans le cadre du Partenariat de Marrakech pour l'action mondiale en faveur du climat.

8. Le secrétariat a renforcé son appui à la présidence de la vingt-troisième session de la Conférence des Parties en ce qui concerne la planification et l'ouverture du dialogue Talanoa, y compris en créant un espace d'échanges permettant à tous les acteurs de participer au processus. Durant la première partie de la quarante-huitième session des organes subsidiaires, les Parties et les entités non parties se sont réunies pour faire le bilan des efforts collectifs déployés en vue d'atteindre l'objectif à long terme de l'Accord de Paris et d'éclairer l'établissement des contributions déterminées au niveau national.

9. À la fin de juin 2018, le secrétariat avait facilité l'organisation de plus de 30 réunions et ateliers des organes constitués, des experts techniques et des groupes régionaux ainsi que celle d'une session des organes subsidiaires à Bonn. Ces manifestations étaient améliorées grâce à l'utilisation de nouvelles technologies innovantes favorisant la participation à distance, l'accès à des enregistrements vidéo à la demande et à des outils de visualisation de données, ainsi qu'à la mise en place d'une structure de collaboration et de contribution en ligne permettant de faciliter la communication entre les Parties et les entités non parties. Les préparatifs étaient en cours en vue de la tenue de la session supplémentaire de négociations des trois organes subsidiaires, à Bangkok en septembre 2018, et de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties.

10. Le secrétariat a appuyé l'évaluation par le SBI des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation, par l'intermédiaire du Groupe d'experts des pays les moins avancés (PMA) des manières suivantes : en définissant le mandat de l'évaluation ; en mobilisant les organisations pour qu'elles contribuent à l'évaluation ; en créant un ensemble commun de données accessible à tous ; et en organisant, en collaboration avec le Comité de l'adaptation, une réunion d'experts des Parties chargée d'évaluer les progrès accomplis. Le secrétariat a en outre contribué à la tenue de la trente-troisième réunion du Groupe d'experts des PMA en février 2018.

11. Le secrétariat a aidé des Parties à surmonter des difficultés liées aux contributions déterminées au niveau national, y compris en ce qui concerne l'actualisation des contributions et les stratégies de développement à long terme et à faible taux d'émission.

12. La collaboration au sein du système des Nations Unies a été renforcée grâce à la participation de la Secrétaire exécutive aux travaux du Climate Principals Group et du Climate Core Group créés par le Secrétaire général et à la collaboration du secrétariat avec l'équipe sur les changements climatiques du Cabinet du Secrétaire général. L'appui à la mise en œuvre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris fourni par le système des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et d'autres parties prenantes a été renforcé par la participation d'un large réseau d'entités non parties. Le secrétariat entretient actuellement plus de 50 partenariats actifs.

13. Le secrétariat a soutenu le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques en créant le Centre d'échange d'informations de Fidji sur le transfert des risques destiné à faciliter les efforts déployés par les Parties pour mettre au point et appliquer des stratégies globales de gestion des risques, et a facilité la création de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population.

14. Le secrétariat a continué d'appuyer la mise en œuvre du processus de mesure, de notification et de vérification, en coordonnant les examens techniques de 23 rapports biennaux et communications nationales, les analyses techniques de 6 rapports biennaux actualisés et les évaluations techniques de 12 niveaux d'émission de référence pour les forêts ou niveaux de référence pour les forêts dans le cadre de l'initiative REDD-plus¹, et en achevant le cycle de 2017 des examens des inventaires de gaz à effet de serre (GES) (pour 22 Parties visées à l'annexe I de la Convention).

15. Une nouvelle version du logiciel du cadre commun de présentation a été mise au point et l'interface d'accès aux données relatives aux GES a été mise à jour.

¹ Au paragraphe 70 de la décision 1/CP.16, la COP a encouragé les pays en développement Parties à contribuer aux mesures d'atténuation concernant le secteur forestier en entreprenant les activités ci-après : réduction des émissions dues au déboisement ; réduction des émissions dues à la dégradation des forêts ; conservation des stocks de carbone forestiers ; gestion durable des forêts ; et renforcement des stocks de carbone forestiers.

16. Le secrétariat a appuyé les négociations intergouvernementales relatives au renforcement des capacités en organisant le septième Forum de Durban sur le renforcement des capacités.

17. En ce qui concerne le Mécanisme pour un développement propre (MDP), la quantité d'unités de réduction certifiée des émissions (URCE) annulées a augmenté de 19 % (passant de 4,93 millions à 5,88 millions) par rapport au premier semestre de 2017 ; les annulations effectuées au moyen de l'outil relatif aux annulations volontaires ont augmenté de 12 %.

18. Le nouveau site Web de la Convention-cadre sur les changements climatiques a été inauguré, ce qui a facilité l'accès à l'information pour toutes les parties prenantes. Le site a été consulté plus de 2,5 millions de fois entre son inauguration en avril et la fin du mois de juin 2018.

19. Le secrétariat a amélioré son infrastructure informatique pour faciliter encore l'accès aux documents officiels, aux renseignements et aux données. Parmi les projets en cours, on peut citer un projet de regroupement des centres de données et un projet de nouveau cadre de sécurité pour les technologies de l'information et des communications.

B. État financier récapitulatif

20. Au 30 juin 2018, 22,0 millions d'euros, soit 69,7 % du montant indicatif total des contributions au budget de base attendues pour l'exercice biennal 2018-2019, avaient été reçus. Le montant élevé des contributions au budget de base non acquittées pour les exercices en cours et précédents met en péril la mise en œuvre effective du programme de travail du secrétariat.

21. Les contributions volontaires reçues se chiffraient à 2,6 millions de dollars É.-U. au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention et à 12,2 millions de dollars É.-U. au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires.

22. Au 30 juin 2018, 12,7 millions d'euros au total, soit 44,4 % du budget de base pour 2018-2019, avaient été dépensés. Le montant de 8,7 millions de dollars É.-U. avait été affecté à des projets au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires et 1,6 million de dollars É.-U. avaient été dépensés au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention afin de permettre aux représentants des Parties remplissant les conditions requises de prendre part aux sessions.

III. Rapport sur les recettes et les dépenses

A. Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention

23. Dans les décisions mentionnées au paragraphe 1 ci-dessus, la COP et la CMP ont approuvé un budget total de 56,8 millions d'euros pour l'exercice biennal 2018-2019 (voir le tableau 1).

Tableau 1

Budget-programme de base approuvé et recettes pour l'exercice biennal 2018-2019

(En euros)

	2018	2019	Total
Crédits demandés	25 296 670	24 956 458	50 253 128
Dépenses d'appui aux programmes	3 288 567	3 244 340	6 532 907
Ajustement de la réserve de trésorerie	103 057	-	103 057
Total du budget-programme de base approuvé	28 688 294	28 200 798	56 889 092
Contributions selon le barème indicatif	27 921 356	27 433 860	55 355 216
Contribution du gouvernement du pays hôte	766 938	766 938	1 533 876
Total des recettes	28 688 294	28 200 798	56 889 092

24. Le tableau 2 fait apparaître les recettes du Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention perçues pour l'exercice 2018 et les dépenses engagées au cours des six premiers mois de l'exercice biennal. Les recettes perçues à ce jour pour l'exercice 2018 s'élevaient à 22,0 millions d'euros, soit 69,7 % de toutes les contributions dues. Au 30 juin 2018, 121 Parties avaient versé leurs contributions pour 2018 ; le montant des contributions non acquittées pour 2018 s'élevait à 12,4 millions d'euros, soit 30,3 % du budget de 2018.

Tableau 2

État du budget de base au 30 juin 2018

(En euros)

	2018
Contributions reçues pour 2018 – Convention ^{a, b}	18 151 209
Contributions reçues pour 2018 – Protocole de Kyoto ^{a, b}	3 092 992
Contributions volontaires du gouvernement du pays hôte	766 938
Total des recettes	22 011 139
<i>Dépenses</i>	
Dépenses	11 240 150
Dépenses d'appui aux programmes	1 454 314
Total des dépenses	12 694 464
Solde	9 316 675

^a Y compris les contributions reçues lors des précédents exercices biennaux pour 2018.

^b Le taux de change retenu le cas échéant (1 dollar É.-U. = 0,864 euro) est le taux de change officiel de l'ONU au 30 juin 2018.

25. Le tableau 3 fait apparaître le budget de base approuvé par programme et les ressources budgétaires réaffectées pour l'exercice 2018-2019, ainsi que les dépenses afférentes aux programmes pendant les six premiers mois de l'exercice biennal. Au 30 juin 2018, les dépenses s'élevaient à 11,2 millions d'euros, ce qui représente 44,4 % du budget de base approuvé pour 2018, soit un taux inférieur au taux linéaire des dépenses (50 %). Certains paiements, y compris ceux des indemnités pour frais d'études, sont généralement effectués au cours du deuxième semestre de l'année.

26. Pendant la période considérée, la Secrétaire exécutive a procédé à des transferts entre lignes de crédit, sur autorisation de la COP². Au total, 505 000 euros ont été transférés des programmes relatifs aux technologies de l'information et des communications et à la communication et l'information au programme Direction exécutive et administration pour couvrir les dépenses liées au poste de Chef de la mobilisation des ressources de classe P-5 et une partie des dépenses liées au poste d'Assistant spécial du Secrétaire exécutif adjoint de classe P-4.

Tableau 3

Budget de base approuvé pour 2018-2019 et dépenses par programme au 30 juin 2018

(En euros)

	<i>Budget approuvé par la Conférence des Parties</i>	<i>Budget modifié par la Secrétaire exécutive</i>	<i>Dépenses</i>
<i>A. Programme</i>			
Direction exécutive et administration	4 707 490	5 213 050	1 461 950
Atténuation, données et analyses	15 626 860	15 626 860	3 344 851
Financement, technologie et renforcement des capacités	6 020 360	6 020 360	1 391 583
Adaptation	5 362 100	5 362 100	1 257 136

² Décision 21/CP.23, par. 10.

	<i>Budget approuvé par la Conférence des Parties</i>	<i>Budget modifié par la Secrétaire exécutive</i>	<i>Dépenses</i>
Mécanismes pour un développement durable	879 480	879 480	215 901
Affaires juridiques	2 153 600	2 153 600	432 260
Services des affaires de la Conférence	3 395 655	3 395 655	643 019
Communication et information	3 431 320	3 241 320	695 864
Technologies de l'information et des communications	5 447 800	5 132 240	1 266 697
<i>B. Dépenses de fonctionnement à l'échelle du secrétariat^a</i>	3 228 463	3 228 463	530 889
Total^b	50 253 128	50 253 128	11 240 150

^a Les dépenses de fonctionnement à l'échelle du secrétariat relèvent du programme « Services administratifs ».

^b N'inclut pas les dépenses d'appui aux programmes ni l'ajustement de la réserve de trésorerie.

27. Le tableau 4 présente les dépenses engagées au titre du budget de base pour 2018-2019 au 30 juin 2018 par objet de dépense. Les « dépenses de personnel » comprennent les traitements et les dépenses communes de personnel, les traitements du personnel engagé pour une période de courte durée et du personnel temporaire ainsi que le coût des heures supplémentaires. Les concours extérieurs (particuliers et institutions) sont groupés sous la rubrique « services contractuels ». Les « frais de voyage » comprennent les frais de voyage du personnel, des experts et des représentants de gouvernements envoyés en mission. Les « frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs » comprennent les paiements de biens et de services aux fournisseurs et d'autres dépenses courantes (services de télécommunications, etc.).

Tableau 4

Budget de base approuvé pour 2018-2019 et dépenses par objet de dépense au 30 juin 2018

(En euros)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Dépenses</i>
Dépenses de personnel	8 631 851
Services contractuels	726 059
Frais de voyage	780 315
Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	592 889
Fournitures, marchandises et matériel	2 567
Frais généraux de fonctionnement (équipements, véhicules et mobilier)	261 714
Subventions	244 755
Total^a	11 240 150

^a N'inclut pas les dépenses d'appui aux programmes ni l'ajustement de la réserve de trésorerie.

28. Au 30 juin 2018, les dépenses se chiffraient à 11,2 millions d'euros. Les dépenses de personnel devraient augmenter au cours du deuxième semestre de 2018 du fait du règlement des indemnités pour frais d'études pour l'année scolaire et universitaire 2017-2018.

B. Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention

29. Le Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention soutient financièrement, à l'aide de contributions volontaires, la participation de représentants des pays en développement parties et des pays parties en transition sur le plan économique qui remplissent les conditions requises aux sessions de la COP, de la

CMP, de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) et de leurs organes subsidiaires.

30. Le tableau 5 fait apparaître les recettes et les dépenses au titre du Fonds au 30 juin 2018. Les contributions volontaires reçues par le secrétariat pendant la période considérée se sont établies à 2,6 millions de dollars É.-U. Compte tenu des contributions reçues à ce jour, ainsi que du solde reporté de l'exercice 2016-2017, des intérêts et des recettes accessoires, les recettes atteignent au total 4,6 millions de dollars É.-U.

31. Les dépenses engagées au cours des six premiers mois de l'exercice biennal 2018-2019 se sont chiffrées à 1,6 million de dollars É.-U. Ce montant comprend les dépenses liées à la participation de représentants des Parties remplissant les conditions requises à la session des organes subsidiaires tenue à Bonn pendant la période considérée. Ce solde, auquel pourraient s'ajouter d'autres contributions volontaires éventuelles, servira à financer la participation de représentants des Parties remplissant les conditions requises à la session supplémentaire des organes subsidiaires, à la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties, à la quatorzième session de la CMP et à la troisième partie de la première session de la CMA. Les contributions volontaires reçues durant l'exercice biennal 2016-2017 se chiffraient à 0,1 million de dollars É.-U. au 30 juin 2016, contre 2,6 millions de dollars É.-U. pendant la période considérée. Des contributions supplémentaires seront nécessaires pour financer la participation de représentants des Parties remplissant les conditions requises en 2018. Les Parties pouvant prétendre à un financement qui sont en mesure de le faire peuvent choisir de ne pas solliciter un soutien financier auprès du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention, ce qui permettrait d'allouer les fonds disponibles aux Parties qui en ont le plus besoin.

Tableau 5

Situation du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention au 30 juin 2018

(En dollars des États-Unis)

<i>Recettes</i>	
Report de l'exercice 2016-2017	1 161 740
Contributions volontaires reçues en 2018-2019	2 590 783
Intérêts	30 007
Recettes accessoires et transferts ^a	816 625
Total des recettes	4 599 155
<i>Dépenses</i>	
Dépenses	1 422 133
Dépenses d'appui aux programmes	153 752
Total des dépenses	1 575 884
Total	3 023 271
À déduire : Réserve de trésorerie	-
Solde	3 023 271

^a Y compris les gains de change et les transferts provenant d'autres fonds d'affectation spéciale de la Convention.

C. Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires

32. Plusieurs activités prescrites continuent d'être financées par les contributions volontaires des Parties et d'entités non parties au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, ce qui permet au secrétariat d'exécuter plus efficacement le programme de travail de l'exercice biennal en cours.

33. Le tableau 6 fait apparaître les recettes et les dépenses du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires au 30 juin 2018.

34. Des contributions volontaires d'un montant de 12,2 millions de dollars É.-U. ont été reçues pendant la période considérée. Le montant total des recettes, y compris les contributions de 2018, le report de l'exercice biennal 2016-2017, les intérêts et les recettes accessoires, se chiffrait à 37,4 millions de dollars É.-U. au 30 juin 2018. Le report de 2016-2017 et les contributions volontaires reçues en 2018-2019 sont utilisés pour financer des projets dans le cadre de l'exercice biennal en cours. Tout report de 2018-2019 servirait à financer des projets nouveaux ou en cours en 2020-2021 et au-delà.

35. Les dépenses engagées au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires s'élevaient à 8,7 millions de dollars É.-U. au 30 juin 2018. Le solde inutilisé de 28,7 millions de dollars É.-U. ainsi que toutes les autres contributions volontaires éventuellement reçues serviront à financer les projets et manifestations en cours (voir l'annexe II), y compris des projets menés dans de multiples domaines au titre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris (adaptation, financement de l'action climatique, établissement de rapports, appui aux négociations, technologie, etc.). Les recettes disponibles au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires ne sont pas toutes allouées à des projets ; les recettes provenant de contributions pluriannuelles sont conservées à la demande des Parties donatrices pour être affectées ultérieurement.

Tableau 6

Situation du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires au 30 juin 2018

(En dollars des États-Unis)

<i>Recettes</i>	
Report de l'exercice 2016-2017	24 984 869
Contributions volontaires reçues en 2018-2019	12 150 106
Intérêts	351 645
Recettes accessoires et transferts ^a	(60 376)
Total des recettes	37 426 245
<i>Dépenses</i>	
Dépenses	7 800 069
Dépenses d'appui aux programmes	900 087
Total des dépenses	8 700 155
Total	28 726 089
À déduire : Réserve de trésorerie	903 219
Solde	27 822 871

^a Y compris les pertes et gains de change ainsi que les transferts à d'autres fonds d'affectation spéciale de la Convention.

D. Fonds d'affectation spéciale du Mécanisme pour un développement propre

36. Le tableau 7 fait apparaître les recettes et les dépenses au titre du Fonds d'affectation spéciale du Mécanisme pour un développement propre (MDP) au 30 juin 2018. Les recettes de l'exercice biennal 2018-2019 se chiffraient à 145,6 millions de dollars É.-U. et comprenaient principalement des sommes reportées du précédent exercice (139,9 millions de dollars É.-U.) et des droits et redevances perçus au titre du MDP pendant le premier semestre de l'exercice en cours (4,3 millions de dollars É.-U.).

37. Les dépenses au 30 juin 2018 se chiffraient à 9,6 millions de dollars É.-U., ce qui laissait un solde inutilisé de 136,1 millions de dollars É.-U., ou 91,1 millions de dollars É.-U. après comptabilisation de la réserve de trésorerie de 45 millions de dollars É.-U.

Tableau 7

Situation du Fonds d'affectation spéciale du Mécanisme pour un développement propre au 30 juin 2018

(En dollars des États-Unis)

<i>Recettes</i>	
Report de l'exercice 2016-2017 ^a	139 852 208
Droits et redevances perçus au titre du Mécanisme pour un développement propre	4 309 939
Intérêts	1 650 417
Recettes accessoires et transferts ^b	(192 035)
Total des recettes	145 620 530
<i>Dépenses</i>	
Dépenses	8 459 774
Dépenses d'appui aux programmes	1 099 666
Total des dépenses	9 559 440
Total	136 061 090
À déduire : réserve de trésorerie	45 000 000
Solde	91 061 090

^a Le solde reporté tient compte de la réserve de trésorerie.

^b Inclut les transferts de fonds.

E. Fonds d'affectation spéciale pour le relevé international des transactions

38. Les recettes du Fonds d'affectation spéciale pour le relevé international des transactions au 30 juin 2018, s'élevant à 1,1 million d'euros, sont présentées au tableau 8.

Tableau 8

Recettes du Fonds d'affectation spéciale pour le relevé international des transactions au 30 juin 2018

(En euros)

<i>Recettes</i>	
Droits d'utilisation du relevé international des transactions pour 2018-2019	1 128 523
Total des recettes	1 128 523

39. Le tableau 9 fait apparaître le budget approuvé pour 2018 par objet de dépense ainsi que les dépenses engagées au titre du Fonds d'affectation spéciale pour le relevé international des transactions au 30 juin 2018.

Tableau 9

Budget approuvé pour 2018 et dépenses engagées au titre du Fonds d'affectation spéciale pour le relevé international des transactions, par objet de dépense au 30 juin 2018

(En euros)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>
Dépenses de personnel	807 130	353 988
Services contractuels	1 337 943	579 198
Autres frais de fonctionnement	145 500	92 246
Matériel, véhicules et mobilier	-	9 816
Frais de voyage	15 000	393
Total^a	2 305 573	1 035 641

^a N'inclut pas les dépenses d'appui aux programmes ni l'ajustement de la réserve de trésorerie.

F. Fonds d'affectation spéciale pour la contribution annuelle spéciale du Gouvernement allemand (Fonds de Bonn)

40. En offrant d'accueillir le secrétariat de la Convention à Bonn, le Gouvernement allemand s'est engagé à verser au secrétariat une contribution annuelle spéciale de 1,8 million d'euros. Au 30 juin 2018, la contribution pour 2018 avait été intégralement versée au Fonds d'affectation spéciale pour la contribution annuelle spéciale du Gouvernement allemand (Fonds de Bonn). La somme totale de 1,4 million d'euros a été dépensée pour couvrir les frais liés à l'organisation des sessions des organes subsidiaires tenues à Bonn en mai.

41. Le tableau 10 fait apparaître les recettes et les dépenses du Fonds de Bonn en 2018 au 30 juin 2018.

Tableau 10

Situation du Fonds de Bonn au 30 juin 2018

(En euros)

	<i>2018</i>
<i>Recettes</i>	
Contributions	1 789 522
Recettes accessoires ^a	15 845
Total des recettes	1 805 367
<i>Dépenses</i>	
Appui aux conférences	1 247 359
Dépenses d'appui aux programmes	163 107
Total des dépenses	1 410 466
Total	394 901
À déduire : réserve de trésorerie	259 200
Solde	135 701

^a Le taux de change retenu le cas échéant (1 dollar É.-U. = 0,864 euros) est le taux de change officiel de l'ONU au 30 juin 2018.

G. Dépenses d'appui aux programmes

42. En application des procédures financières de l'ONU, des frais généraux (13 %) sont prélevés sur le montant effectif des dépenses des fonds gérés par la Convention afin de financer les services administratifs nécessaires à la gestion du secrétariat et de ses

programmes. La plupart de ces services sont assurés par le secrétariat par l'intermédiaire du programme Services administratifs. Certains des services, notamment la vérification des comptes, les états de paie, le placement des fonds, les services de trésorerie et les services liés à l'administration de la justice, sont fournis par l'Office des Nations Unies à Genève et le Siège de l'ONU à New York et doivent être remboursés à l'Organisation.

43. Le tableau 11 indique l'état du compte spécial des dépenses d'appui aux programmes, qui, en juin 2018, s'élevaient à 4,4 millions de dollars É.-U. Au cours de la période considérée, 4,98 millions de dollars É.-U. ont été utilisés pour financer les dépenses de personnel, d'autres frais et les sommes dues au titre des services rendus par l'Office des Nations Unies à Genève et le Siège de l'ONU à New York. Le déficit du compte (605,861 dollars É.-U.) a été couvert par des économies réalisées au cours des précédents exercices biennaux.

Tableau 11

Situation du compte spécial des dépenses d'appui aux programmes au 30 juin 2018

(En dollars des États-Unis)

	2018-2019
<i>Recettes</i>	
Montant prélevé au titre des dépenses d'appui aux programmes	4 372 441
Recettes accessoires	3 074
Total des recettes	4 375 515
<i>Dépenses</i>	
Dépenses de personnel	3 656 326
Autres dépenses	1 084 321
Services rendus par l'Organisation des Nations Unies	240 729
Total des dépenses	4 981 376
Solde	(605 861)

IV. Exécution des programmes

A. Direction exécutive et administration

44. Le programme Direction exécutive et administration a pour fonctions de définir les orientations stratégiques du secrétariat et d'assurer la supervision de ses activités en fonction des priorités fixées dans le budget-programme de 2018-2019. Il veille à la cohérence d'ensemble des travaux du secrétariat et entretient une coopération et des partenariats stratégiques avec d'autres organismes, dont ceux du système des Nations Unies, et avec les principaux acteurs du processus relatif aux changements climatiques.

45. En janvier 2018, le programme a mis sur pied une équipe intégrée chargée d'appuyer les travaux de la Conférence des Parties, de la CMP, de la CMA, des organes subsidiaires ainsi que du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris afin, notamment, de garantir la bonne coordination de ces travaux et d'offrir des services de secrétariat aux Parties pour leur permettre de s'acquitter, avant la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties, des tâches qui leur incombent au titre du programme de travail établi en vertu de l'Accord de Paris, conformément aux dispositions de la décision 1/CP.23.

46. Au cours de la période considérée, le programme a supervisé la prestation des services renforcés à la présidence de la vingt-troisième session de la Conférence des Parties en ce qui concerne la planification et l'ouverture du dialogue Talanoa, y compris en créant un espace d'échanges permettant à tous les acteurs de participer au processus. Durant la première partie de la quarante-huitième session des organes subsidiaires, les Parties et les entités non parties se sont réunies pour faire le bilan des efforts collectifs déployés en vue d'atteindre l'objectif à long terme de l'Accord de Paris et d'éclairer l'établissement des contributions déterminées au niveau national.

47. Dans le cadre des préparatifs de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties, la Secrétaire exécutive et le Sous-Secrétaire exécutif ont intensifié leur communication avec les Parties et d'autres parties prenantes dans le but de mieux faire comprendre aux Parties les mesures qu'elles doivent prendre pour achever le programme de travail établi en vertu de l'Accord de Paris et d'encourager les entités non parties à contribuer à la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans le cadre du Partenariat de Marrakech pour l'action mondiale en faveur du climat.

48. Le Président de la vingt-troisième session de la Conférence des Parties a décidé, en concertation avec le Bureau, de tenir une séance de négociation supplémentaire pour les trois organes subsidiaires afin de faciliter la réalisation, dans le temps imparti, du programme de travail établi en vertu de l'Accord de Paris. C'est pourquoi le programme Direction exécutive et administration s'est attaché tout particulièrement à garantir la disponibilité de liquidités pour la session devant se tenir à Bangkok en septembre 2018, ainsi qu'à faire en sorte que les représentants des pays qui réunissent les conditions requises soient en mesure d'y participer, et il a commencé à préparer cette session au cours de la période considérée.

49. Le programme Direction exécutive et administration a renforcé sa collaboration avec le système des Nations Unies en participant activement aux travaux du groupe des principaux acteurs de l'action climatique et du groupe restreint sur le climat, qui relèvent tous deux du Secrétaire général, ainsi que du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination et du Conseil de direction, ce qui a permis au secrétariat de contribuer aux efforts mis en œuvre par le système des Nations Unies dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques à la lumière des objectifs de développement durable. Le programme a appuyé les activités de proximité du Secrétaire général et du Vice-Secrétaire général dans l'optique que la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties soit réussie, et il a participé aux premiers stades de la planification du Sommet sur le climat convoqué par le Secrétaire général, qui doit se tenir en septembre 2019.

50. Sur le plan du développement organisationnel, le programme Direction exécutive et administration a engagé, à l'échelle de l'ensemble du secrétariat, un examen de sa structure et de son fonctionnement, dans le but de déterminer les ajustements à effectuer pour renforcer l'organisation en vue de fournir aux Parties l'appui requis dans le cadre de l'Accord de Paris.

51. En outre, le programme a créé un service habilité à mobiliser des ressources et à instaurer des partenariats, sous les auspices du Sous-Secrétaire exécutif, en vue d'appuyer, de coordonner, d'harmoniser et de renforcer les activités de levée de fonds du secrétariat.

52. Enfin, le secrétariat a entretenu un dialogue avec les entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes afin de sensibiliser les Parties et de renforcer leurs capacités s'agissant de l'intégration des considérations liées au genre dans leurs stratégies et plans nationaux dans le domaine de l'action climatique par la tenue d'ateliers et de dialogues et la mise en service d'une formation en ligne en accès libre. Le renforcement des capacités du personnel du secrétariat afin que celui-ci intègre réellement dans leurs travaux les considérations liées au genre a commencé, avec l'élaboration et la présentation d'un document technique associées à la tenue d'un dialogue sur cette question avec les présidents des organes constitués à l'occasion de la première partie de la quarante-huitième session du SBI.

B. Atténuation, données et analyses

53. Au cours de la période considérée, les activités du programme Atténuation, données et analyses (ADA) se sont portées sur : les négociations menées dans le cadre du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris concernant les lignes directrices sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris, les contributions déterminées au niveau national et le cadre de transparence ; les mesures de riposte dans le cadre de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et du SBI ; les communications nationales, l'agriculture, l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie ; et les combustibles de soute. Le programme a apporté aux pays un appui concernant les contributions déterminées au niveau national, s'agissant notamment de l'actualisation de

ces contributions et des partenariats formés dans ce cadre, ainsi que les stratégies à long terme de développement à faibles émissions. Il a coopéré avec le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres entités à l'organisation de deux dialogues régionaux sur les contributions déterminées au niveau national ainsi qu'avec l'Équipe de soutien sur les changements climatiques du Secrétaire général à l'établissement d'un rapport sur la coopération sud-sud.

54. Le programme ADA a appuyé des travaux sur les mesures de riposte aux changements climatiques au moyen d'ateliers concernant l'utilisation d'outils de modélisation économique et les incidences bénéfiques et néfastes de la mise en œuvre de mesures de riposte à Bahreïn. Il a contribué à l'atelier organisé par l'Organisation internationale du Travail sur la promotion d'une transition juste vers un modèle de développement résilient au climat et sobre en émissions de carbone, et établi un document technique sur les retombées bénéfiques que peuvent avoir, sur le plan de l'atténuation, les mesures d'adaptation et la diversification économique.

55. Le programme ADA a continué d'appuyer la mise en œuvre des procédures de mesure, de notification et de vérification. Il a coordonné l'examen technique de 23 rapports biennaux et communications nationales, l'analyse technique de 6 rapports biennaux actualisés et l'évaluation technique de 12 niveaux d'émission de références pour les forêts dans le cadre de l'initiative REDD-plus ou niveaux de référence pour les forêts, mené à bien le cycle 2017 d'examen des inventaires des GES (pour 22 Parties visées à l'annexe I de la Convention) et commencé à planifier le cycle 2018 d'examen. Il a organisé des réunions d'examineurs principaux des inventaires des GES et des communications nationales/rapports biennaux et mis à jour les outils d'examen et d'analyse technique ainsi que les documents de formation pour les experts.

56. Le programme ADA a publié un rapport de situation ainsi que le rapport d'information sur les émissions globales de GES, mis en service, en collaboration avec le programme TIC, une nouvelle version du logiciel de notification du cadre commun de présentation et actualisé l'interface d'accès aux données relatives aux GES. Il a aussi géré la réception, le traitement, l'archivage et la publication des soumissions des Parties sur des questions connexes.

57. Le programme ADA a appuyé les travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention : il a assuré les services propres à l'une de ses réunions, actualisé ses matériels didactiques, contribué à la préparation de quatre ateliers régionaux de formation pratique, organisé quatre webinaires et assuré la tenue à jour du programme e-Network et du programme d'apprentissage en ligne.

58. Le programme ADA et ses partenaires ont organisé deux ateliers régionaux de formation sur la création de systèmes nationaux durables de gestion des inventaires de GES et l'utilisation des Lignes directrices 2006 pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et deux ateliers sur l'assurance de la qualité des inventaires nationaux des GES pour les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I). En collaboration avec le Centre coréen pour l'inventaire et la recherche sur les gaz à effet de serre, le programme ADA a organisé un programme de formation de quatre semaines sur les inventaires de GES, au bénéfice de 30 experts issus de pays en développement. Il a offert une formation assortie d'examens à l'intention des experts chargés de l'analyse technique des rapports biennaux actualisés soumis par les Parties non visées à l'annexe I ainsi que des experts chargés de l'examen technique des communications nationales et des rapports biennaux soumis par les Parties visées à l'annexe I et de l'examen des renseignements communiqués en application de l'article 8 du Protocole de Kyoto, ainsi qu'un colloque de recyclage destiné aux examineurs des inventaires des GES expérimentés. Le programme ADA a aussi élaboré de nouveaux matériels sur les activités menées au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto, à l'appui des examens des inventaires de GES menés par les examineurs principaux. Il a également organisé, dans le cadre du processus d'examen technique concernant l'atténuation, une réunion sur les possibilités d'action, les innovations technologiques et les pratiques optimales en lien avec la valorisation énergétique des déchets et l'économie circulaire.

59. Le programme ADA a continué de jouer un rôle moteur dans l'atténuation par secteur concernant les combustibles de soute, l'agriculture, la réduction des émissions issues des activités de déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, ainsi que l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie, avec la participation de l'Organisation de l'aviation civile internationale, de l'Organisation maritime internationale et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Il a dirigé les travaux d'établissement d'une note d'orientation sur les liens entre l'énergie et les changements climatiques pour les besoins du premier examen de la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 7 à l'occasion du Forum politique de haut niveau des Nations Unies, en 2018. Il a appuyé les travaux de l'équipe spéciale du GIEC sur les aspects méthodologiques de l'inventaire des GES ainsi que ceux du SBI et du SBSTA sur l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture.

C. Financement, technologie et renforcement des capacités

60. Le programme Financement, technologie et renforcement des capacités prête assistance aux pays en développement parties, en leur donnant les moyens d'intensifier les mesures d'atténuation et d'accroître leur résilience aux changements climatiques. En ce qui concerne le financement de l'action climatique, au cours de la période considérée, le programme :

a) Est venu en aide au Comité permanent du financement, notamment en contribuant à l'élaboration de son plan de travail pour 2018, à l'organisation de l'une de ses réunions, aux préparatifs de son forum 2018 sur l'architecture du financement de l'action climatique, et à l'établissement du projet d'évaluation biennale 2018 faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action climatique ;

b) A organisé l'atelier de session sur le financement de l'action climatique à long terme qui s'est tenu pendant la première partie de la quarante-huitième session des organes subsidiaires sur des thèmes concernant les besoins liés au financement de l'action climatique, les mesures à prendre et les environnements propices au financement de cette action, et l'amélioration de l'accès aux ressources ;

c) A collaboré avec les entités fonctionnelles du Mécanisme financier et sollicité les entités des Nations Unies ainsi que divers autres organismes sur les plans bilatéral, régional et multilatéral afin d'aider les pays en développement parties à évaluer leurs besoins et leurs priorités ;

d) A apporté un appui technique et fonctionnel sur des questions en lien avec le Fonds pour l'adaptation et le cadre de transparence, conformément aux paragraphes 5 et 7 de l'article 9 et à l'article 13 de l'Accord de Paris.

61. Dans le domaine de la technologie, le programme a contribué aux travaux du Comité exécutif de la technologie à travers l'organisation d'une réunion et l'appui à la mise en œuvre du plan de travail de ce comité. Pour ce faire, il a notamment :

a) Organisé un dialogue thématique sur les pépinières et accélérateurs d'entreprises dans le domaine de la technologie climatique, en collaboration avec le Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC) et le Fonds vert pour le climat ;

b) Organisé une réunion technique d'experts à l'échelle régionale sur le thème de l'efficacité énergétique dans le secteur privé, en collaboration avec le CRTC et un atelier sur l'évaluation des besoins technologiques, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)-Université technique du Danemark³ ;

c) Collaboré avec le PNUE, en sa qualité d'hôte du CRTC, en prenant une part active aux réunions du Conseil consultatif du CRTC et des forums régionaux à l'intention des entités nationales désignées ;

³ Le partenariat, anciennement Centre de Risoe, est régi par un accord tripartite entre le Ministère des affaires étrangères du Danemark, l'Université technique du Danemark et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

d) Actualisé et tenu à jour le mécanisme d'échange d'informations sur les technologies TT:CLEAR ;

e) Facilité la participation active des organisations ayant le statut d'observateur à ses travaux.

62. En outre, un appui à diverses activités découlant de la décision 1/CP.21 et de l'Accord de Paris a été fourni, à savoir :

a) Appui aux travaux du SBSTA concernant l'élaboration du cadre technologique créé en vertu de l'article 10 de l'Accord de Paris ;

b) Appui aux travaux du SBI concernant la mise au point du champ d'application et des modalités de l'évaluation périodique du Mécanisme technologique, aux fins de l'application de l'Accord de Paris.

63. Le programme Financement, technologie et renforcement des capacités a contribué aux négociations intergouvernementales tenues en mai 2018 sur le renforcement des capacités dans le cadre du SBI. Pour ce faire, il a notamment :

a) Organisé le septième Forum de Durban sur le renforcement des capacités ;

b) Fourni un appui sur des questions de fond et de procédure concernant les négociations menées sur le thème du renforcement des capacités dans le cadre de la Convention et du Protocole de Kyoto.

64. Le programme Financement, technologie et renforcement des capacités a aussi appuyé la mise en œuvre du plan de travail glissant du Comité de Paris sur le renforcement des capacités. Pour ce faire, il a notamment :

a) Organisé l'une de ses réunions ;

b) Contribué aux travaux intersessions, notamment en fournissant un appui fonctionnel et administratif aux quatre groupes de travail du Comité ;

c) Poursuivi les travaux d'actualisation et de maintenance du portail consacré au renforcement des capacités.

D. Adaptation

65. Le programme « Adaptation » aide les Parties, en particulier les pays en développement parties, à mettre au point, à appliquer et à évaluer des plans, politiques et mesures d'adaptation destinés à réduire leur vulnérabilité et à renforcer leur résilience, et à améliorer la base scientifique de l'action climatique menée sur le plan international, en tenant compte des travaux et négociations entrepris sur ces questions à l'échelle intergouvernementale. Au cours de la période considérée, le programme a facilité :

a) L'application du Cadre de l'adaptation de Cancún, en apportant son soutien :

i) Aux travaux du Comité de l'adaptation⁴ ;

ii) Aux travaux relatifs aux approches visant à remédier aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques dans les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes de ces changements, en soutenant notamment les activités relevant du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques⁵ ;

iii) À l'élaboration et à l'application des plans nationaux d'adaptation⁶ ;

b) Les travaux du LEG⁷ ;

⁴ Voir <https://unfccc.int/process/bodies/constituted-bodies/adaptation-committee-ac>.

⁵ Voir <http://unfccc.int/6056>.

⁶ Voir <http://unfccc.int/6057>.

⁷ Voir <http://unfccc.int/4727>.

c) La mise en œuvre des activités relevant du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, notamment en engageant des échanges et en collaborant avec les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi, les centres et réseaux mondiaux et régionaux et les organes constitués⁸ ;

d) Le flux d'information concernant les recherches sur le climat, l'amélioration des observations destinées à appuyer la capacité d'intervention et l'adaptation, et la coopération avec le GIEC.

66. En outre, le programme « Adaptation » a contribué à donner suite aux demandes relatives aux mesures d'adaptation découlant de la décision 1/CP.21 et de l'Accord de Paris. Pour ce faire, il a notamment :

a) Aidé le Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris à élaborer des modalités et des procédures concernant les communications relatives à l'adaptation et les aspects du cadre de transparence et du bilan mondial ayant trait à l'adaptation, dans le cadre de l'Accord de Paris ;

b) Aidé le Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris à recenser des sources susceptibles d'apporter des contributions aux fins du bilan mondial et de participer à l'élaboration de ses modalités ;

c) Assumé des tâches liées à l'adaptation dans le contexte des contributions déterminées au niveau national, notamment le suivi de l'action climatique nationale dont les pays ont rendu compte dans le cadre de leurs contributions déterminées au niveau national et d'autres documents ;

d) Appuyé le processus d'examen technique des mesures d'adaptation, y compris les réunions techniques d'experts⁹ ;

e) Prêté assistance au Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie dans la création du centre d'échange d'informations des Fidji sur le transfert des risques, qui sert de source centrale d'informations relatives à l'assurance et au transfert de risque, en vue de faciliter les efforts engagés par les Parties pour élaborer des stratégies complètes de gestion des risques¹⁰ ;

f) Facilité la création de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population¹¹ ;

g) Joué un rôle moteur dans les travaux transversaux menés par le secrétariat pour intégrer l'action climatique à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable et favoriser les synergies entre ces éléments, notamment en coordonnant les contributions du secrétariat, ainsi que d'autres entités des Nations Unies, au processus des objectifs de développement durable, en sa qualité d'organisme responsable des indicateurs relatifs au climat ;

h) Sollicité les parties prenantes aux fins de la mise en œuvre de tous les mandats liés à l'adaptation et organisé des activités de communication et de sensibilisation dans ce domaine.

E. Programme Mécanismes pour un développement durable

67. Au cours de la période considérée, le programme Mécanismes pour un développement durable a organisé et appuyé deux réunions du Conseil exécutif du MDP et quatre réunions de ses groupes d'experts et groupes de travail.

⁸ Voir <https://www3.unfccc.int/pls/apex/f?p=333:1:3215587481745340>.

⁹ Voir <http://tep-a.org/>.

¹⁰ Voir <http://unfccc-clearinghouse.org/>.

¹¹ Voir <https://unfccc.int/wim-excom/sub-groups/TFD>.

68. Le programme a épaulé le Conseil exécutif du MDP pour ses travaux relatifs :
- a) À l'enregistrement de 15 projets et programmes d'activités, ce qui inclut le traitement de 40 activités de projet comprises dans un programme, et au traitement de 156 demandes de délivrance ;
 - b) Au traitement de 1 596 opérations de report et d'annulation d'URCE ;
 - c) À la délivrance de 40 311 268 URCE ;
 - d) À l'approbation de nouvelles méthodes, notamment une qui serait applicable aux projets qui encouragent le recours aux véhicules de transport de personnes légers et à deux ou trois roues ;
 - e) À la révision de la norme et de la procédure d'accréditation du MDP ;
 - f) À l'examen des modifications à apporter aux prescriptions réglementaires régissant les modifications après enregistrement, en tenant compte de l'augmentation de l'ampleur des projets et des changements de technologies et de mesures ;
 - g) À l'examen des modifications à apporter aux procédures de renouvellement des périodes d'attribution et des programmes d'activités ;
 - h) À l'examen des modifications à apporter aux processus et aux prescriptions réglementaires concernant la fixation, la révision et la mise à jour des niveaux de référence uniformisés ;
 - i) À l'amélioration du processus de réglementation des programmes d'activités.
69. Le programme a appuyé les efforts déployés par le Conseil exécutif du MDP pour tirer profit du MDP par l'intermédiaire des cinq centres régionaux de collaboration d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes qui travaillent en étroite collaboration avec les autorités nationales désignées. Il a notamment contribué à ce que les projets suivent le processus normatif du MDP, grâce au renforcement des capacités et à la fourniture d'un appui technique, et aidé les pays à fixer des niveaux de référence uniformisés.
70. S'agissant des activités entreprises pour intensifier le recours au MDP et aux URCE, 807 opérations d'annulation volontaire avaient été réalisées pour un total de 5,88 millions d'URCE au 30 juin 2018, contre 568 annulations volontaires pour 4,93 millions d'URCE à la même période en 2017. Les annulations effectuées par l'intermédiaire de la plateforme d'annulation volontaire ont représenté 73 482 URCE au cours des six premiers mois de 2018, contre 65 668 pour la même période en 2017 (soit une hausse de 12 %).
71. Le programme a continué de s'employer à aider les parties prenantes à mieux appliquer, soutenir et utiliser le MDP, et à contribuer de manière plus générale à l'augmentation des ressources consacrées à l'action climatique. Il a notamment dirigé :
- a) L'organisation des travaux du Partenariat du Cadre de Nairobi¹², en particulier la tenue d'événements (« semaines ») et de forums sur le climat à l'échelle régionale ;
 - b) L'organisation de tables rondes avec des organismes et des bailleurs de fonds potentiels afin de stimuler l'adoption de moyens innovants visant à encourager les investissements dans des projets et des programmes en lien avec le climat ;
 - c) L'initiative en faveur de la réduction volontaire des émissions « Climate Neutral Now », qui se fonde sur les principes de mesure, de réduction et d'équilibre du solde.
72. Le programme a apporté son concours au Comité de supervision de l'application conjointe et organisé une réunion virtuelle du Comité, faisant de celui-ci le premier des organes constitués de la Convention à tenir une réunion de ce type. Au cours de la période considérée, le Comité de supervision a examiné le recours au système d'accréditation du MDP et a décidé de continuer d'autoriser les entités opérationnelles désignées qui étaient

¹² <https://nfpartnership.org/>.

accréditées selon les règles du MDP à agir à titre volontaire en qualité d'entités indépendantes accréditées pour émettre des conclusions ou procéder à des vérifications concernant les activités d'application conjointe. Au 30 juin 2018, 11 entités opérationnelles désignées avaient présenté des déclarations exprimant leur souhait d'agir à titre volontaire en qualité d'entités indépendantes accréditées. Toutefois, aucune conclusion ni vérification concernant des projets d'application conjointe de la seconde filière n'avait été soumise par une entité désignée agissant à titre volontaire en qualité d'entité accréditée au titre de l'application conjointe, et aucun projet n'avait été soumis pour conclusion ou vérification dans le cadre de la seconde filière.

73. Le programme reste le chef de file de l'appui aux négociations internationales menées au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris et aux champions de haut niveau du climat tout en collaborant avec les Parties et les entités non parties dans le contexte du Partenariat de Marrakech pour l'action mondiale en faveur du climat. Au cours de la période considérée, le programme a commencé ses travaux de mise à jour du portail NAZCA (zone des acteurs non étatiques pour l'action climatique), pour un nouveau lancement en septembre 2018.

F. Programme Affaires juridiques

74. Au cours de la période considérée, le programme Affaires juridiques a fourni, en temps opportun, des conseils faisant autorité sur des questions de droit et de procédure ainsi qu'un soutien concernant les formalités conventionnelles et l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris, et concernant l'administration, la gestion et le fonctionnement du secrétariat et du processus de la Convention. Il a en outre diffusé des informations actualisées sur l'état de la ratification de l'Accord de Paris et de l'Amendement de Doha. Il a conseillé et épaulé la Secrétaire exécutive, la présidence de la COP, de la CMP et de la CMA, les présidents et coprésidents des organes subsidiaires et des organes constitués, les Parties et les programmes du secrétariat sur des questions juridiques.

75. Le programme a dispensé des avis et un appui juridiques sur les aspects procéduraux et techniques des travaux des organes directeurs, des organes subsidiaires et des organes constitués et a encadré le soutien fourni par le secrétariat à l'examen des trois points de l'ordre du jour relatifs au programme de travail établi en vertu de l'Accord de Paris. Tout au long de la période considérée, il a formulé des conseils sur des points de droit et de procédure pour toutes les questions de fond inscrites à l'ordre du jour, notamment l'analyse des mandats, l'appui à la rédaction juridique, l'interprétation des textes et l'examen juridique des documents, en fonction des besoins. Le programme a également réalisé un examen juridique de tous les projets d'ordre du jour et notes des réunions plénières des six organes directeurs et organes subsidiaires et a donné des conseils sur des éléments de procédure au cours des sessions des organes subsidiaires et des réunions des organes constitués. Ses activités ont contribué, entre autres, à la réussite des sessions des organes subsidiaires en mai 2018, notamment à la conclusion d'un accord au SBI sur le projet de décision de la CMA concernant l'Action pour l'autonomisation climatique dans le cadre du programme de travail établi en vertu de l'Accord de Paris.

76. Le programme a formulé des conseils stratégiques sur des points de droit et de procédure concernant la planification des sessions de négociation, y compris la session de négociation supplémentaire des trois organes subsidiaires, le processus de négociation et les textes s'y rapportant, les décisions internes et le dialogue avec les présidences de la COP, les présidents, les Parties et des représentants du système des Nations Unies.

77. Des conseils, un appui et des informations ont été fournis aux Parties ainsi qu'aux présidents et coordonnateurs des groupes régionaux et des collectifs concernant le processus électoral de la Convention et les candidatures à soumettre. En outre, le programme a fourni un appui et des conseils juridiques sur la mise en œuvre des obligations relatives à l'établissement de rapports et aux examens au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto. Il a également apporté un appui technique, administratif et logistique au Comité d'examen du respect des dispositions du Protocole de Kyoto, notamment pour

l'étude d'une question de mise en œuvre, une réunion de la chambre de l'exécution et l'analyse de 16 rapports d'examen entreprise par la chambre de la facilitation au cours de la période considérée. Les réunions de tous les autres organes constitués, y compris celles du Conseil exécutif du MDP et du Comité de supervision de l'application conjointe, ont bénéficié d'un appui juridique. La réunion du Comité de supervision a été la première réunion virtuelle organisée par un organe constitué de la Convention, et des conseils juridiques ont été formulés à cet égard.

78. Le programme a fourni des conseils et un appui juridiques concernant la gestion et les activités du secrétariat et a veillé au respect des statuts, règlements et politiques de l'ONU et des décisions de la COP et de la CMP applicables, afin de défendre les intérêts juridiques du secrétariat. Il a en particulier apporté son soutien à la négociation et à la conclusion d'instruments juridiques pour les réunions et ateliers organisés au titre de la Convention ailleurs qu'au siège du secrétariat ; il a notamment pris part aux négociations en cours avec le Gouvernement polonais concernant la conclusion d'un accord avec le pays hôte pour la vingt-quatrième session de la COP et à celles avec le Gouvernement thaïlandais concernant la session de négociations supplémentaire de septembre 2018. Le programme a donné des conseils et a appuyé, négocié, finalisé et facilité la conclusion d'un grand nombre d'accords et d'instruments juridiques, tels que des accords de partenariat avec des entités non parties, des contrats commerciaux et des marchés avec des vendeurs, y compris des contrats complexes dans le domaine de l'informatique, des accords relatifs aux contributions avec des donateurs et des accords permettant de recevoir du personnel fourni à titre gracieux.

G. Programme Services des affaires de la Conférence

79. Le programme Services des affaires de la Conférence offre tout l'éventail des installations et des services de conférence qu'attendent les Parties.

80. Au cours de la période considérée, le programme a facilité l'organisation de 30 réunions et ateliers d'organes constitués, d'experts techniques et de groupes régionaux à Bonn ou ailleurs. Il a organisé une session des organes subsidiaires à Bonn, soit 1 306 réunions. Il a facilité et organisé 60 réunions de présession entre les groupes de négociation et les présidents des organes subsidiaires, une réunion d'information à l'intention de la présidence de l'Union européenne et un exposé au Président du Groupe des 77 et de la Chine.

81. Le programme a reçu et traité en temps voulu 67 demandes d'assistance concernant des visas pour permettre aux représentants de participer à la session, aux réunions et aux ateliers susmentionnés, et reçu et traité 204 demandes d'aide financière pour les représentants des Parties admises à en bénéficier.

82. Le programme a fourni un appui technique lors des négociations concernant les moyens d'associer les observateurs au titre du point de l'ordre du jour du SBI relatif aux dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales, notamment en préparant en mai 2018 un rapport de synthèse sur les moyens de renforcer la participation des entités non parties. Il a également fourni un appui technique et logistique aux présidences actuelle et future concernant la participation des entités non parties. S'agissant des admissions, le programme a évalué 300 candidatures au statut d'observateur et facilité la présentation de plus de 45 interventions et de plus d'une quinzaine de communications par les entités non parties. Il a reçu et traité plus de 190 demandes concernant des manifestations parallèles, et 88 manifestations ont été organisées. Il a également reçu et traité plus d'une cinquantaine de demandes concernant des expositions, et 28 expositions individuelles ou conjointes ont été organisées par des Parties et des observateurs.

83. Plus de 35 entretiens ont été enregistrés au studio de la Convention baptisé « Climate Action Studio » et les vidéos ont été publiées en ligne. Le programme a consulté, au moyen d'outils techniques modernes et efficaces, diverses parties prenantes concernant les différentes manières de prendre effectivement part au processus de la Convention. Afin de renforcer la participation de tous, la transparence et l'efficacité opérationnelle, le programme a mis en œuvre les projets novateurs suivants : la retransmission en direct, la

participation à distance et la vidéo à la demande pour toutes les manifestations parallèles ; un espace de collaboration et de soumission des documents en ligne, pour faciliter la communication entre les Parties et les entités non parties ; des outils de vidéo et de visualisation des données. En outre, les pages Web des observateurs ont été recrées à la suite du lancement du nouveau site Web de la Convention, facilitant ainsi l'accès à l'information pour toutes les parties prenantes.

84. Le programme a mis en forme et traité 140 documents officiels et 58 documents informels au cours de la période considérée. Au 30 juin 2018, 100 % des documents de présession soumis au programme dans les délais fixés par l'Organisation des Nations Unies (ONU) avaient été transmis aux Parties, aux observateurs et aux autres parties prenantes en temps voulu (87 % de tous les documents de présession qui devaient être traduits avaient été soumis pour publication dans les délais). Les travaux relatifs à la prochaine génération du système de diffusion électronique des documents ont été lancés en collaboration avec le programme Technologies de l'information et de la communication. Des améliorations ont été apportées à la procédure de publication des documents sur le site Web de la Convention, en collaboration avec les programmes Communication et information et Services administratifs.

85. Les mesures de réduction de l'utilisation du papier, telles que la publication du programme quotidien seulement en version électronique et le principe de l'impression à la demande, ont permis d'abaisser de 45 % la consommation totale de papier pour les documents officiels lors de la première partie de la quarante-huitième session du SBSTA, de la première partie de la quarante-huitième session du SBI et de la quatrième partie de la première session du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris par rapport aux précédentes sessions de mai, ce qui s'inscrit dans la tendance constatée lors des sessions des années passées.

86. Au cours de la période considérée, les travaux préparatoires de la deuxième partie de la quarante-huitième session du SBSTA, de la deuxième partie de la quarante-huitième session du SBI, de la sixième partie de la première session du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris, de la vingt-quatrième session de la COP, de la quatorzième session de la CMP et de la troisième partie de la première session de la CMA ont bien avancé.

H. Programme Communication et information

87. Le programme Communication et information gère les communications extérieures, les informations en ligne et les relations et prestations à l'intention des médias, y compris les services internes de gestion des connaissances.

88. L'objectif est de venir à l'appui des processus découlant de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris, et de contribuer à l'application des décisions de la COP de façon à produire le plus d'effet possible en encourageant l'adoption de mesures et de politiques positives face aux changements climatiques.

89. Le programme rend compte, sur le site Web de la Convention et celui du Centre d'actualités ainsi que sur les réseaux sociaux connexes, des succès obtenus dans le cadre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris et de l'action que mènent les gouvernements, les entreprises et la société civile en faveur du climat partout dans le monde. Au cours de la période considérée, 3,5 millions d'internautes ont consulté 4,4 millions de pages Web. Le secrétariat a lancé le nouveau site Web complet de la Convention en avril 2018 et celui-ci avait enregistré 2,5 millions de pages vues à la fin du mois de juin 2018. La présence de la Convention sur les réseaux sociaux continue de croître, et les comptes Facebook, Twitter et Instagram comptent respectivement 460 000, 490 000 et 90 000 abonnés.

90. Le programme a poursuivi l'application de l'initiative « Élan pour le changement », afin de mettre en avant des solutions positives pour le climat. Au cours de la période considérée, le secrétariat a reçu 569 candidatures de villes, entreprises, organisations et États du monde entier pour le prix « Élan pour le changement » 2018, le plus grand nombre jamais atteint. Des candidatures ont été envoyées pour les quatre domaines d'action de

l'initiative, à savoir la santé de la planète, les activités sans effet sur le climat, la participation des femmes et les investissements respectueux du climat (« Planetary Health », « Climate Neutral Now », « Women for Results » et « Financing for Climate Friendly Investment »).

91. Le programme a appuyé les négociations relatives à l'article 6 de la Convention (Action pour l'autonomisation climatique) lors de la quarante-huitième session du SBI. En outre, un atelier et un dialogue en cours de session ont été organisés au cours de la période considérée.

92. Au sein du programme, l'Équipe de gestion des connaissances fournit des services de communication et de collaboration internes au secrétariat, notamment au moyen de ses services Intranet. Au cours de la période considérée, 41 nouveaux espaces collaboratifs ont été lancés et plus de 150 articles internes ont été publiés sur l'Intranet afin de renforcer la collaboration et le partage de connaissances.

93. L'Équipe de gestion des connaissances fournit au secrétariat des services consultatifs concernant les dossiers, facilite le transfert des dossiers inactifs hors des bureaux et gère le centre chargé des dossiers qui ne sont plus consultés, notamment les archives audiovisuelles relatives aux négociations sur la Convention. Au cours de la période considérée, 656 demandes de récupération de dossiers émanant du personnel interne et d'utilisateurs extérieurs ont été satisfaites. Par ailleurs, l'Équipe a inauguré l'exposition permanente sur l'histoire de la Convention et facilité l'organisation de plus d'une dizaine de visites guidées pour plus de 60 membres du personnel, représentants et visiteurs.

94. La taxonomie continue d'être actualisée sur la base des concepts de l'Accord de Paris dans les systèmes informatiques du secrétariat, tels que l'Intranet, la plateforme de collaboration et, plus récemment, le nouveau site Web de la Convention, afin de faciliter la recherche d'informations et l'accès au savoir. Des démarches ont été entreprises pour intégrer la taxonomie dans la fonction de recherche du site Web en vue d'offrir au personnel et aux utilisateurs du site externe un meilleur accès à l'information. En outre, d'autres organismes des Nations Unies sont invités à intégrer la taxonomie dans leurs méthodes de travail pour renforcer l'interopérabilité et faire du secrétariat le référent en matière de terminologie des changements climatiques.

I. Programme Technologies de l'information et de la communication

95. Le programme Technologies de l'information et de la communication fournit au secrétariat l'infrastructure informatique, les services de soutien et les systèmes d'information spécialisés nécessaires à l'accomplissement de son mandat. Il veille à ce que les travaux prescrits par les Parties puissent être exécutés en installant et en exploitant une infrastructure informatique et des applications spécialisées fiables et sûres. Il gère aussi l'infrastructure sous-jacente pour que le site Web de la Convention et ses divers sites externes soient constamment disponibles et que les Parties puissent accéder facilement à la documentation officielle, aux informations, aux portails de données et de soumission de documents, aux délibérations et au détail des réunions et autres manifestations.

96. Outre ses activités ordinaires qui concernent la mise en place et l'exploitation de systèmes, le programme a fait d'importants progrès au cours de la période considérée s'agissant de la satisfaction à l'égard des services fournis, comme l'a démontré l'enquête menée auprès du personnel du secrétariat de la Convention en janvier et février 2018, en particulier les résultats positifs obtenus dans le domaine de la satisfaction client.

97. En vue d'apporter des solutions innovantes au secrétariat et aux Parties, le programme met en œuvre les grands projets ci-après qui visent à établir l'infrastructure et les plateformes technologiques nécessaires à la mise en place des futurs systèmes et à optimiser les coûts :

a) Un projet de regroupement des centres de données pour tirer parti de l'informatique en nuage lorsque cela est possible ;

- b) Une initiative de participation aux réunions virtuelles ;
- c) Un nouveau cadre de sécurité informatique afin de mieux protéger le secrétariat dans ce domaine ;
- d) Une nouvelle plateforme de gestion de la relation client pour gérer les parties prenantes et les interactions entre elles.

98. Au cours de la période considérée, le programme a apporté son appui à une session des organes subsidiaires et à des ateliers. Les participants ont pu bénéficier d'une structure informatique très fiable et sûre, y compris une connexion wifi ininterrompue. Aucune plainte n'a été formulée par les participants.

99. Le programme a assuré le bon fonctionnement et la sécurité de l'infrastructure et des services de réseaux informatiques, ce qui a permis au secrétariat de répondre aux exigences du processus intergouvernemental. Les objectifs de l'accord de prestation de services ont été dépassés au cours de la période considérée.

100. Le programme a fourni des services et un appui liés à plus de 153 applications différentes du secrétariat. Le personnel chargé du développement des technologies de l'information et de la communication a contribué à diverses améliorations et à plusieurs projets, ce qui a permis de créer de nouvelles capacités ou de renforcer les capacités existantes pour le secrétariat et les parties prenantes.

J. Programme Services administratifs

101. Les fonctions générales du programme Services administratifs sont les suivantes :

- a) Fourniture de services centraux relatifs à la gestion des ressources humaines et financières du secrétariat ;
- b) Élaboration de politiques et de directives financières et administratives ;
- c) Achats ;
- d) Gestion des locaux et du matériel ;
- e) Organisation des voyages des membres du personnel et des représentants.

102. Au cours de la période considérée, le programme a continué d'appuyer la vision stratégique du secrétariat et la prise de décisions en matière de gestion en fournissant des données et des services liés au recrutement, à la gestion du personnel et au développement organisationnel. Pour faciliter l'accès des membres du personnel aux politiques et procédures applicables, le portail Intranet des ressources humaines a été relancé afin de communiquer des informations actualisées et faciles à exploiter. L'examen des politiques en matière de ressources humaines est en cours en vue de les aligner sur les politiques et procédures du Secrétariat de l'ONU.

103. Le programme assure la tenue des états financiers conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public ; il a traité environ 5 400 opérations financières, dont 3 700 règlements de factures et près de 350 encaissements. Il a continué de coordonner la gestion des contributions volontaires, notamment les activités de collecte de fonds et d'établissement de rapports aux donateurs. Le Comité des commissaires aux comptes a émis une opinion sans réserve sur les états financiers du secrétariat pour 2017, états qui étaient conformes aux normes comptables internationales.

104. Chargé de la gestion des 10 fonds d'affectation spéciale et comptes spéciaux de l'organisation dans Umoja, le programme a élaboré plusieurs documents officiels au cours de la période considérée : un rapport sur l'état des contributions, trois documents prescrits sur des questions budgétaires diverses et une série d'états financiers. Au cours de l'audit, le programme a fourni tous les documents et justificatifs demandés, à la grande satisfaction des auditeurs. Il a également apporté son concours à la quarante-huitième session du SBI pour l'examen de plusieurs questions budgétaires complexes.

105. Au cours de la période considérée, le programme a fait le nécessaire pour que les participants au processus de négociation et à d'autres réunions qui avaient droit à une aide financière puissent la recevoir, ce qui s'est traduit par le versement de 476 subsides pour la participation aux sessions des organes subsidiaires et d'autres grandes réunions.

106. Le programme a organisé des voyages pour 930 participants désignés aux sessions du SBI, du SBSTA et du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris et à 61 autres manifestations officielles organisées au titre de la Convention. Le taux de participation effective aux réunions a été de 94 % (871 participants désignés), les cas de non-participation étant attribués à des empêchements professionnels ou personnels, à des problèmes de santé, à des problèmes de visa ou à des vols manqués. Au total, 592 voyages ont été organisés pour des membres du personnel du secrétariat et de l'ONU et d'autres membres du personnel ou apparentés, pour des missions officielles et des déplacements contractuels.

107. Les achats de biens et de services dans le cadre du programme ont été effectués de manière concurrentielle et économique. Le programme a géré 348 dossiers d'achat, représentant un montant total de 8,4 millions de dollars É.-U., dont environ la moitié étaient des accords à long terme et un quart des achats de coopération par le biais d'organismes du système des Nations Unies. Vingt-six appels d'offres ont été organisés. En moyenne, 12 offres ont été reçues pour chaque nouvel appel d'offres, les soumissions retenues étant d'un montant inférieur de 38 % en moyenne à celui des offres les plus onéreuses. Près de 97 % des dossiers d'achat ont été traités dans les délais prévus, ce qui n'a été le cas que de 75 % des appels d'offres.

V. Renseignements complémentaires

108. On trouvera à l'annexe I des informations sur les ressources humaines du secrétariat et à l'annexe II des renseignements sur les recettes et dépenses correspondant aux activités financées par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires. Le document FCCC/SBI/2018/16/Add.1 présente des données sur la réalisation de tous les objectifs des programmes du secrétariat figurant dans le programme de travail révisé de celui-ci pour l'exercice biennal 2018-2019 (FCCC/SBI/2017/INF.13). Le document FCCC/SBI/2018/16/Add.2 est fondé sur le tableau 53 du programme de travail révisé pour l'exercice biennal 2018-2019 figurant dans le document FCCC/SBI/2017/INF.13 et présente des informations sur les activités relatives aux programmes et les résultats attendus pour l'exercice par rapport aux activités effectivement menées et aux résultats obtenus pendant la période considérée.

Annexe I

[Anglais seulement]

Human resources: staff

1. Table 1 shows the number of approved posts and filled posts by grade and source of funding. As at 30 June 2018, of the 433.5 approved posts, 355.9 had been filled. Of those, three were 50 per cent posts (half-time posts) and eight were 80 per cent posts, thus increasing the actual number of staff to 365. In addition, 17 Professional and 15 General Service level staff members had been hired under temporary assistance contracts, bringing the total number of staff at the secretariat to 397.

2. As at 30 June 2018, the total number of vacant posts was 77.6. The most significant number of unfilled posts was under the Trust Fund for Supplementary Activities with 19.4 vacant posts, followed by programme support (overhead) with 18.2 vacant posts and the Trust Fund for the Clean Development Mechanism with 11 vacant posts. For comparison, as at 30 June 2016 the total number of vacant posts was 54.6, including 9.2 under the Trust Fund for Supplementary Activities, 6.7 under programme support and 2.5 under the Trust Fund for the Clean Development Mechanism.

Table 1

Approved established posts and filled posts by source of funding as at 30 June 2018

	USG	ASG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Subtotal	GS	Total
<i>Trust Fund for the Core Budget</i>												
Approved	1	1	2	7	15	35	43	16		120	53.5	173.5
Filled ^a	1	1	2	7	11	28	36.8	16		102.8	46.7	149.5
<i>Trust Fund for Supplementary Activities</i>												
Approved					2	3	13	12		30	12	42
Filled					2	1	4.8	7		14.8	7.8	22.6
<i>Trust Fund for the Clean Development Mechanism</i>												
Approved				1	2	10	26	25		64	23	87
Filled				1	2	10	23	22		58	18	76
<i>Trust Fund for the International Transaction Log</i>												
Approved						2	3	1		6	1.5	7.5
Filled						2	3	1		6	1	7
<i>Trust Fund for the Special Annual Contribution from the Government of Germany</i>												
Approved								1		1	7	8
Filled								1		1	7	8
<i>Special account for conferences and other recoverable costs^b</i>												
Approved								1		1	4	5
Filled								1		1	4	5
<i>Special account for cost recovery related activities</i>												
Approved						5	7	6		18	10	28
Filled						5	4	6		15	8.5	23.5
<i>Programme support (overhead)</i>												
Approved				1	2	4	13	6		26	56.5	82.5
Filled				1	2	3.8	11	3		20.8	43.5	64.3
Total												
Approved	1	1	2	9	21	59	105	68		266	167.5	433.5
Filled	1	1	2	9	17	49.8	82.6	57		219.4	136.5	355.9

Abbreviations: ASG = Assistant Secretary-General, D = Director, GS = General Service, P = Professional, USG = Under-Secretary-General.

^a Filled posts are occupied by staff members who have been awarded a fixed-term contract of one year or more and are appointed against established posts after a complete recruitment process, including review by the Review Board.

^b These posts are in support of operating the split office premises and are funded by the Government of Germany.

3. Table 2 provides information on the geographical distribution of the staff appointed at the Professional level and above. As at 30 June 2018, Western European and other States accounted for the highest percentage (43.7 per cent, compared with 43.2 per cent as at 30 June 2016 of staff appointed at the Professional level and above, whereas African States accounted for the lowest (8.6 per cent, compared with 7 per cent at this time as at 30 June 2016).

4. The secretariat has continued its efforts in relation to achieving a good geographical distribution and gender balance among staff at the Professional level and above.

Table 2

Geographical distribution of staff members appointed at the Professional level and above as at 30 June 2018

<i>Grade</i>	<i>African States</i>	<i>Asia-Pacific States</i>	<i>Latin American and Caribbean States</i>	<i>Eastern European States</i>	<i>Western European and other States</i>	<i>Total</i>
USG			1			1
ASG		1				1
D-2					2	2
D-1	2		1		6	9
P-5	4	5	1	3	4	17
P-4	3	11	7	7	22	50
P-3	6	26	9	3	41	85
P-2	4	14	10	7	22	57
Total	19	57	29	20	97	222
Percentage of total	8.6	25.7	13.1	9.0	43.7	100.0

Note: Does not include data on staff recruited under temporary assistance contracts.

Abbreviations: ASG = Assistant Secretary-General, D = Director, GS = General Service, P = Professional, USG = Under-Secretary-General.

5. Table 3 highlights the distribution of staff members appointed at the Professional level and above between Parties included in Annex I to the Convention (Annex I Parties) and Parties not included in Annex I to the Convention (non-Annex I Parties). As at 30 June 2018, the percentage of staff from non-Annex I Parties at the Professional and higher levels was 46.8 per cent, compared with 53.2 per cent for Annex I Parties. As at 30 June 2016 the percentage of staff from non-Annex I Parties was 47.3 per cent and from Annex I Parties was 52.7 per cent.

Table 3

Distribution of staff members at the Professional level and above between Annex I and non-Annex I Parties

<i>Grade</i>	<i>Annex I Parties</i>	<i>Non-Annex I Parties</i>
USG		1
ASG		1
D-2	2	
D-1	6	3
P-5	7	10
P-4	28	22
P-3	48	37
P-2	27	30
Total	118	104
Percentage of total	53.2	46.8

Note: Does not include data on staff recruited under temporary assistance contracts.

Abbreviations: USG = Under-Secretary-General, ASG = Assistant Secretary-General, D = Director, P = Professional.

6. Table 4 highlights the distribution of staff members by gender. As at 30 June 2018, the percentage of female staff at the Professional and higher levels was 39.2 per cent and of

male staff at the Professional and higher levels was 60.8 per cent, which remains relatively unchanged since 30 June 2016, when 39 per cent of staff at the Professional and higher levels were female and 61 per cent were male.

Table 4
Distribution of staff members by gender

<i>Grade</i>	<i>Male</i>	<i>Female</i>
USG		1
ASG	1	
D-2	2	
D-1	6	3
P-5	9	8
P-4	33	17
P-3	51	34
P-2	33	24
Subtotal	135	87
Percentage of P and above	60.8	39.2
GS	34	104.5
Total	169	191.5
Percentage of total	46.9	53.1

Note: Does not include data on staff recruited under temporary assistance contracts.

Abbreviations: ASG = Assistant Secretary-General, D = Director, GS = General Service, P = Professional, USG = Under-Secretary-General.

Annexe II

[Anglais seulement]

Projects and events funded from the Trust Fund for Supplementary Activities in the biennium 2018-2019**Income and expenditure for projects and events funded from the Trust Fund for Supplementary Activities in the biennium 2018-2019 as at 30 June 2018**

(United States dollars)

<i>Project</i>	<i>Opening balance</i>	<i>Income</i>	<i>Expenditure</i>	<i>Balance</i>
<i>Adaptation</i>				
Strengthening the science-policy interface	61 671	141	12 539	49 273
Supporting national adaptation plans	1 097 926	(247 891)	571 389	278 647
Assessing progress towards achieving the long-term goals of the Paris Agreement	98 505	41 291	89 444	50 351
Promoting transparency and assessment of adaptation action, stakeholder engagement and outreach	113 749	34 713	57 048	91 414
Addressing loss and damage associated with climate change impacts	48 130	164 581	112 043	100 668
Facilitating coherent adaptation action through the Adaptation Committee and the Nairobi work programme	15 804	507 632	201 104	322 332
<i>Administrative Services</i>				
Unallocated, unearmarked and miscellaneous ^a	2 707 609	412 539	527	3 119 621
Establishing the UNFCCC history corner	5 558	-	(18)	5 576
<i>Conference Affairs Services</i>				
Developing a handbook and documentary on conference management	1 238	-	-	1 238
Supporting stakeholder engagement in the UNFCCC process	148 375	(10 826)	16 887	120 662
Further developing the electronic official documents system	34 180	(885)	-	33 295
Servicing the sessions of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action	841 117	-	(3 155)	844 272
Servicing the sessions of the Subsidiary Body for Implementation and the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice	347 131	2 976 877	2 001 213	1 322 795
Servicing the sessions of the Conferences of the Parties	1 448 064	6 153	150 229	1 303 989
<i>Communications and Outreach</i>				
Hosting the Global Youth Video Competition	16 827	41 623	(324)	58 775
Momentum for Change	37 644	350 067	200 645	187 066
Developing country media training workshops	270	(20)	(2 369)	2 619

<i>Project</i>	<i>Opening balance</i>	<i>Income</i>	<i>Expenditure</i>	<i>Balance</i>
Managing the UNFCCC web portal in the six official United Nations languages (Arabic, Chinese, English, French, Russian and Spanish)	(753)	-	-	(753)
Communications and Outreach travel with and in support of the Executive Secretary	25 434	108	3 112	22 430
Maintaining a photo library to enhance the quality and availability of communications and outreach photos	2 565	-	-	2 565
Developing an online portal for UNFCCC information in Spanish	110	59 737	-	59 847
Undertaking a website project on digital enhancement post-2015 (web and social media)	534 011	86 052	300 922	319 141
Developing the application for smartphones, tablet computers and mobile devices	6 459	-	-	6 459
Education and youth engagement - Action for Climate Empowerment	98 298	186 866	88 363	196 802
Providing archive services for the historical records of the UNFCCC	289	13 054	-	13 343
Managing and preserving sound recordings of all sessions of the Conference of the Parties and the subsidiary bodies	23 284	(12 513)	-	10 770
Managing and preserving video recordings of all sessions of the Conference of the Parties and the subsidiary bodies	12 424	22 932	-	35 356
Developing internal communication tools	73 490	90 247	42 327	121 409
<i>Executive Direction and Management</i>				
Enhancing and strengthening cooperation with the United Nations through the Office of the Secretary-General	4 016	(141)	-	3 875
Supporting the Executive Management in the lead-up to the United Nations Climate Change Conference in Paris	292 037	171 064	232 038	231 063
Supporting negotiations and new institutional arrangements aimed at enhancing the implementation of the Convention and its Kyoto Protocol	28 469	(23 955)	3 965	549
Strengthening gender mainstreaming in climate change action and the UNFCCC process	152 550	649 754	247 216	555 089
Establishing partnerships in support of the twenty-third session of the Conference of the Parties	137 042	166 702	38 404	265 340
Coordinating support for the negotiations on the Paris Agreement work programme to enhance coherence, clarity and consistency	127 308	115 138	117 795	124 651
<i>Finance, Technology and Capacity-building</i>				
Implementing activities of the Support Unit of the NDC Partnership at the regional level	1 432 396	148	221 690	1 210 854
Supporting the implementation of the framework for capacity-building in developing countries established under decision 2/CP.7 and the framework for capacity-	94 012	163	53 591	40 584

<i>Project</i>	<i>Opening balance</i>	<i>Income</i>	<i>Expenditure</i>	<i>Balance</i>
building in countries with economies in transition established under decision 3/CP.7				
Supporting the work of the Standing Committee on Finance	264 098	103 601	174 917	192 782
Supporting the implementation of the Technology Mechanism and the work of the Technology Executive Committee	297 568	(439)	174 647	122 482
Supporting the tracking and transparency of support, including the preparation of the biennial assessment and overview of climate finance flows	209 059	(1 077)	204 171	3 811
Fellowship Capacity Award Programme to Advance Capabilities and Institutional Training in one Year	1 914 545	1 115 727	-	3 030 271
Facilitating the mobilization of climate finance to support the priority mitigation and adaptation actions of developing countries (needs-based finance)	127 835	540	-	128 374
<i>Legal Affairs</i>				
Maintaining the electronic handbook for the UNFCCC	16 793	-	-	16 793
Supporting the Compliance Committee	57 676	1 253	-	58 929
Providing technical support for the review and development of national climate change legislation	-	110 000	-	110 000
<i>Mitigation, Data and Analysis</i>				
Strengthening the technical examination process on mitigation: supporting the implementation of pre-2020 mitigation-related activities stemming from decision 1/CP.21	77 080	85 328	30 594	131 814
Supporting the intergovernmental negotiation process on the development of modalities, procedures and guidelines for the transparency framework under the Paris Agreement	609 816	50 240	22 667	637 388
Supporting the work of the Consultative Group of Experts on National Communications from Parties not included in Annex I to the Convention in assisting developing countries with the implementation of measurement, reporting and verification and the transparency framework	159 431	155 240	84 510	230 160
Maintaining and enhancing the compilation and accounting database under the Kyoto Protocol	36 912	-	-	36 912
Supporting activities relating to land use, land-use change and forestry, reducing emissions from deforestation and forest degradation, and enhancing carbon sinks and the role of sinks in future mitigation actions	845 025	(498)	171 394	673 133
Supporting activities relating to training for the technical review of developed country Parties' submissions and 'the technical analysis of developing country Parties' submissions, the UNFCCC roster of experts and meetings of lead reviewers	430 526	457 248	152 903	734 871
Strengthening the capacity of developing countries to participate in the measurement, reporting and	605 748	543 914	92 975	1 056 687

<i>Project</i>	<i>Opening balance</i>	<i>Income</i>	<i>Expenditure</i>	<i>Balance</i>
verification arrangements under the Convention and the transparency framework under the Paris Agreement				
Supporting activities relating to the impact of the implementation of response measures	517 384	392 821	177 626	732 579
Supporting the implementation of the international assessment and review process for developed country Parties and the international consultation and analysis process for developing country Parties	1 382 138	161 260	204 294	1 339 105
Organizing the technical dialogue on nationally determined contributions	309 088	(285)	71 822	236 982
Supporting the implementation of activities relating to intended nationally determined contributions and nationally determined contributions	663 914	2 273	161 525	504 663
Supporting the technical review of greenhouse gas inventories from Annex I Parties	152 369	(1 265)	145 609	5 495
Maintaining and enhancing UNFCCC reporting and information systems to enable submission of information by Parties, delivery of data-based reports, operation of tools used in the measurement, reporting and verification process, and warehousing and management of greenhouse gas data	458 902	55 297	134 687	379 512
Supporting the Talanoa Dialogue	250 000	39	99 975	150 064
Strengthening the capacity of developing countries to prepare and manage their national greenhouse gas inventories as a basis for an effective transparency framework under the Paris Agreement	-	2 490 744	454 899	2 035 845
<i>Sustainable Development Mechanisms</i>				
Supporting the adoption of collaborative instruments for achieving ambitious climate action	324 924	356 125	474 013	207 037
Supporting climate action	279 089	278 982	281 802	276 269
Supporting and optimizing the operation of joint implementation	3 753 637	2	387 579	3 366 061
Developing voluntary approaches and tools for investment organizations and financial institutions to support the aggregation of the impacts of investor-related climate action	-	5 355	1 821	3 534
<i>Information and Communication Technology</i>				
Maintaining the climate action hub	1 152	-	-	1 152
Enhancing responsiveness, efficiency and accountability by strengthening secretariat relationship management and communications with Parties and observers	171 746	(5 732)	-	166 013
Supporting and enhancing the secretariat's collaboration platform as the basis for information-sharing and enterprise content management and the repository for secretariat legal instruments	17 801	(62)	-	17 739

<i>Project</i>	<i>Opening balance</i>	<i>Income</i>	<i>Expenditure</i>	<i>Balance</i>
Replacing the UNFCCC email and instant messaging system	2 734	-	-	2 734
Migrating mandated web information systems	55 308	(1 913)	-	53 395
Enhancing information and communication technology security at the UNFCCC	141 462	(3 183)	-	138 279
Governing information technology	79 137	-	-	79 137
Contributing to the joint development of knowledge tools on environmental conventions (InforMEA project) under the programme for the Environment and Sustainable Management of Natural Resources, including Energy	-	5 718	-	5 718
Providing virtual meeting and workshop participation opportunities to UNFCCC stakeholders	85 421	211	158	85 474
<i>Other expenditure</i>				
Junior Professional Officers	619 311	282 559	238 945	662 925
Total^b	24 984 868	12 441 374	8 700 157	28 726 086

^a Not all income available under the Trust Fund for Supplementary Activities is allocated to projects, such as interest and foreign exchange gains. Some of the income received is held unallocated at the request of the contributing Parties for future allocation.

^b Rounded to the nearest United States dollar.